

La Vérité sur le respect du vote démocratique

Être candidat pour une élection municipale, c'est aussi être prêt à assumer la fonction en minorité. Avant ce mandat 2020-2026, nous avons été minoritaires et nous avons siégé régulièrement et avons travaillé sans baisser les bras, par respect de notre électorat.

A contrario, voici la liste des personnes élues en 2020 et qui ont refusé de siéger au conseil municipal suite à des démissions, et qui se présentent à nouveau.

LISTE CATTANEO 2020

CATTANEO Marcel, démission par refus de siéger, ne se représente pas, mais adresse un courrier en tant qu'ancien maire, sur les réseaux, truffé de contre-vérités (voir notre réponse sur le site envie commune : <https://www.faverges-seythenex-2026.fr/>)

EHINGER Christine, démission par refus de siéger, de nouveau candidate liste CREPEL

MERLE Jean-Louis, démission par refus de siéger, de nouveau candidat liste MERLE

DOMANGE Colette, démission par refus de siéger, de nouveau candidate liste MERLE

GUILLOUX Michel, démission par refus de siéger de nouveau candidat liste MERLE

THELIER Nelly, démission par refus de siéger, de nouveau candidate liste MERLE

CREPEL Yves en 2020 sur la liste CATTANEO avec MERLE, aujourd'hui adversaires.

LISTE BERNARD 2020

BERNARD Anne-Marie, démissionnaire de la liste CATTANEO mandat 2014-2020, démissionnaire en avril 2025, ainsi que toute son équipe et les sièges ne seront pas pourvus jusqu'à la fin du mandat sauf 1 sur 4, de nouveau candidate sur liste CREPEL.

DENAMBRIDE Julie, démission en avril 2025, de nouveau candidate liste CREPEL.

LISTE DALEX 2020

STRAPPAZZON Philippe, démission de la liste DALEX en 2021, de nouveau candidat liste CREPEL

GASSIE Guillaume, démission par refus de siéger, de nouveau candidat liste CREPEL

Comment faire confiance à ces personnes ?

Ces élus ont préféré **abandonner leur mandat** plutôt que d'assumer leur rôle dans l'opposition. Leur comportement pose question :

- **Ils changent de convictions** : certains passent d'une liste à l'autre selon les opportunités.
- **Ils fuient leurs responsabilités** : démissionner plutôt que de travailler pour l'intérêt des habitants.
- **Ils ne respectent pas votre vote** : vous les avez élus, mais ils ont tourné le dos à leur engagement.

Comment leur faire confiance aujourd'hui, alors qu'hier, ils ont abandonné leur poste ?

Chère concitoyenne, cher concitoyen, le 15 mars prochain, choisissez une équipe stable, disponible, compétente, expérimentée et engagée pour l'intérêt général !